

Le procès des attentats terroristes de Bruxelles tourne au fiasco total

écrit par Christine Tasin | 7 janvier 2023



Pas contente, la présidente de la cour d'assises ? Il y a de quoi... - Belga



Pas contente, la présidente de la cour d'assises ? Il y a de quoi... - Belga

Le procès des attentats terroristes de Paris s'est déroulé comme du papier à musique. En comparaison, celui de Bruxelles est un véritable fiasco. Les accusés ne viennent même plus

La présidente de la cour d'assises chargée du procès des attentats à Bruxelles du 22 mars 2016, Laurence Massart, a décidé mercredi peu avant 15h de suspendre l'audience jusqu'au lendemain dans l'attente de documents individualisés motivant les fouilles à nu des accusés détenus. Les avocats de la défense refusaient en effet que l'audience se poursuive tant qu'ils n'avaient pas reçu les documents prouvant que les fouilles à nu pratiquées mardi et mercredi avaient bien été motivées. « *On suspend l'audience jusque demain 9h00. À ce moment-là, s'il n'y a pas eu de fouilles à nu avec génuflexion, les accusés sont là. S'il y a des fouilles et qu'ils ne sont pas là mais que la défense a reçu un document individualisé pour justifier la fouille à nu de chaque détenu, je prendrai une ordonnance de prise de corps, car il faut avancer* », a-t-elle déclaré, visiblement agacée.

Encore des remous

Et on la comprend. Car on peut désormais l'affirmer : ce procès des attentats de 2016 à Bruxelles, un des plus grands rendez-vous de l'histoire judiciaire en Belgique, est en train de prendre l'eau de partout.

On bute depuis l'ouverture sur les conditions de sécurité imposées aux accusés détenus, une polémique qui a encore bousculé l'agenda mardi et qui a fait des remous aussi ce mercredi. Dès la reprise après dix jours de trêve pour les fêtes, déjà, l'audience avait dû être écourtée, et les témoins convoqués – des enquêteurs – renvoyés chez eux sans avoir pu s'exprimer à la barre. Pas glorieux.

En cause, cette fois : un nouveau débat qui a duré plus de trois heures, mardi, autour de la question des fouilles à nu imposées aux accusés détenus, le matin avant leur transfèrement au palais de justice. Le sujet perturbe les débats depuis leur ouverture le 5 décembre (lire également ci-dessous).

Jeudi dernier, un juge des référés saisi par six accusés, dont Salah Abdeslam et Mohamed Abrini, a ordonné l'interdiction des fouilles systématiques. Cette pratique quotidienne, justifiée par des motifs de sécurité, a été jugée contraire à la Convention européenne des droits de l'homme qui proscriit les « traitements inhumains ou dégradants ». Or rien n'a changé en dépit de l'interdiction, ont dénoncé mardi dès la reprise plusieurs avocats de la défense devant un box à moitié vide. Ils ont reproché au ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne d'être responsable de la situation. « La décision est exécutoire. Même si l'État belge fait appel, il doit l'appliquer », a dit Delphine Paci, qui défend Salah Abdeslam. « Il faut que le parquet explique au cabinet du ministre que le traitement inhumain et dégradant constitue une infraction pénale s'il n'a pas cela en tête », a ironisé l'avocate.

Fouilles à nu

Le commissaire général de la police fédérale s'est engagé, mercredi devant la cour d'assises, à communiquer les documents individualisés motivant les éventuelles futures fouilles à nu avec génuflexion sur les accusés détenus. Il a également affirmé que de tels documents existaient pour l'audience du jour et de la veille et a accepté de les transmettre. « Le témoin déclare que pour les audiences des 3 et 4 janvier un document motivé et individualisé par chaque accusé détenu motivant les fouilles à nu avec génuflexion a été rédigé. Ces documents se trouvent dans les bureaux de la police. À la demande de la défense, ils seront transmis aux avocats des accusés détenus dans les meilleurs délais », a acté la présidente de la cour Laurence Massart, après avoir demandé au témoin s'il maintenait ses propos et rappelé qu'il témoignait sous serment.

Du côté des parties civiles, le ras-le-bol s'est installé. À la manière de celui de Paris, ce procès devait permettre aux familles des victimes d'obtenir des réponses à leurs questions légitimes. Mais contrairement au procès de Paris, mené de main de maître, celui de Bruxelles capote dans les grandes largeurs. Jusqu'ici, c'est un véritable foutoir et un vrai fiasco.

L'attitude des accusés – qui doivent répondre de la mort de 32 personnes ! – agace fortement. Salah Abdeslam, qui boude le procès depuis deux semaines, a carrément refusé mardi matin de se soumettre aux « génuflexions » destinées à vérifier que ses parties intimes ne cachent pas un objet dangereux, et il n'a donc pas été amené au palais de justice, a relaté son avocate. Idem ce mercredi. Il n'est pas le seul. « Me demander de me mettre nu tous les jours pendant neuf mois, ça, c'est impossible », a lancé Sofien Ayari, compagnon de cavale d'Abdeslam.

Le procès, dont le démarrage a été décalé cet automne de près de deux mois pour cause de box non conforme, est censé durer jusqu'à l'été. Mais on en est nulle part. À ce rythme-là, cela promet de s'éterniser jusqu'à Noël.

R.G.

<https://www.sudinfo.be/id597074/article/2023-01-05/le-proces-des-attentats-terroristes-de-bruxelles-tourne-au-fiasco-total>